

## Communiqué

### Accord avec les commerçantes et commerçants : la Ville de Lausanne va indemniser dès le 1<sup>er</sup> février 2026 les commerces et établissements publics impactés par ses chantiers

Consciente des défis que rencontrent les entreprises lors de chantiers à proximité de leur activité, la Municipalité de Lausanne crée une subvention pour les soutenir durant ces périodes de travaux nécessaires au développement et à l'attractivité de la ville. Cette aide concerne l'ensemble des chantiers dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Lausanne. Cette mesure s'inscrit dans une démarche collaborative avec les représentantes et représentants des commerces (SCCL, Trade club et Gastro Lausanne), poursuivant le dialogue engagé depuis plusieurs années. Lausanne devient ainsi l'une des premières villes suisses à généraliser un tel dispositif.

Les commerces lausannois sont un maillon essentiel de l'attractivité de Lausanne, ville dynamique et tournée vers l'avenir. Dans le but de continuer à préparer la ville à l'avenir, la Municipalité a décidé de soutenir cette attractivité et d'assurer la continuité de l'activité économique, en subventionnant les commerces et établissements publics subissant des travaux qu'elle conduit sur le domaine public. Le coût moyen annuel de ces subventions est estimé à plus de 3 millions par année. Ainsi, les commerces, les services à la personne et les établissements de jours qui n'exploitent pas plus de 3 points de vente à Lausanne et dont l'activité est affectée par les nuisances d'un chantier durant plus de 3 mois, pourront bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50% du montant du loyer mensuel (plafond mensuel à CHF 3'000.-), à partir du 1<sup>er</sup> février 2026.

En complément du soutien financier direct, la Ville de Lausanne s'engage à renforcer la visibilité des commerces impactés au moyen d'une signalétique adéquate, en concertation avec eux. Cette mesure s'adresse à toutes les entreprises concernées par ses chantiers, y compris celles qui ne sont pas éligibles à la subvention. Le dispositif comprend également le financement et l'organisation par la Ville, de bouquets de chantier, à la fin des travaux, avec les commerces concernés et leurs associations représentatives.

#### Une collaboration et un dialogue constant

La Ville de Lausanne a renforcé le dialogue avec ses commerces ces dernières années, dialogue ayant abouti à plusieurs accords. Le 1<sup>er</sup> a permis au futur tramway de desservir Lausanne jusqu'au Flon, le 2<sup>e</sup> de trouver un compromis sur la modération des vitesses et le 3<sup>e</sup> d'instaurer plusieurs mesures pour améliorer l'accessibilité du centre-ville, notamment la gratuité des P+R le samedi. Par ailleurs, la Ville a accordé aux commerces alimentaires la possibilité de créer des terrasses, ainsi qu'une baisse de 13% des taxes pour les terrasses des établissements et pour les fleuristes la gratuité du domaine public. Le dispositif présenté dans ce communiqué renforce la collaboration avec les milieux commerçants pour que Lausanne reste une ville centre dynamique et attractive.

La Municipalité de Lausanne

Annexe : directive relative au subventionnement d'entreprises pendant les chantiers

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic, Direction culture et développement urbain, tél. +41 21 315 22 01**
- **Florence Germond, conseillère municipale, Direction des finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Xavier Company, conseiller municipal, Direction services industriels, tél. +41 21 315 82 00**
- **Anne-Lise Noz, présidente de la Société coopérative des commerçants lausannois, tél. +41 79 633 98 50**
- **David Pérez, vice-président du Trade Club Vaud, tél. +41 79 408 49 74**
- **Alexandre Belet, président de GastroLausanne, tél. +41 79 788 15 43**

Lausanne, le 23 janvier 2026